Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 056-215600768-20261022-DEL20261022108-DE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2026

Secrétaire de séance : NEDELLEC Morgane
Le vingt-deux octobre deux mille vingt-six à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de **treize**, suite de la convocation faite le **15 octobre 2026**
Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie, NEDELLEC Morgane, LE TROUHER Erwan, LEGRAND Benoît, TAYLOR Martin Peter, JÉGAT Éric, LE SAEC Sébastien, Mme JOBIN Nadine, Mr LE BADEZET Cédrick, CHESNAY Cédric, ROBIN Evelyne, LE GAL Nathalie, et CLÉQUIN Cindy.

Était absent excusé : GUILLEMOT Marianne, MAUGRAIN Agnès,
Mme GUILLEMOT Marianne donne pouvoir à LE BADEZET Cédrick
Mme MAUGRAIN Agnès donne pouvoir à Mme L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie

Secrétaire de séance : NEDELLEC Morgane

Délibération n° 108 – 22 10 2026

PRIX DE VENTE DE L'IMMEUBLE SIS 6 RUE DU COUVENT

Madame la Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le maintien du prix de vente de 160 000€ (délibération n° 65 du 21/05/2026).

En effet, les agences immobilières lui ont fait retour du constat du peu de demande de visite.

Les conseillers préfèrent modifier le prix, à 140 000€ frais d'agence compris, avec une marge de négociation possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à 13 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions (Stéphanie L'HOSTIS LE DIAGON et procuration)** :

- **DECIDE** de porter le prix de vente à 140 000€, frais d'agence compris.
- **AUTORISE** Madame la Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique,

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
La Maire, Stéphanie L'HOSTIS LE DIAGON

La secrétaire de séance,
NEDELLEC Morgane

MAIRIE DE GUERN * 56-MORBIHAN *